

Annexe 55-102A1

Profil d'initié

Le profil d'initié déposé en format SEDI doit contenir les renseignements prescrits ci-dessous, saisis par l'utilisateur de SEDI dans la version électronique du formulaire accessible sur le site Web SEDI (www.sedi.ca). Les mentions de pages Web, de zones et de listes font renvoi à la version électronique du formulaire.

Les initiés qui sont des personnes physiques doivent commencer à saisir les renseignements à partir de la page Web intitulée « Créer un profil d'initié (annexe 55-102A1) – Entrer les renseignements personnels ». S'ils ont déjà déposé un formulaire d'inscription de l'utilisateur de SEDI, ils éviteront d'entrer de nouveau leurs renseignements personnels en sélectionnant « Établir un lien entre votre code d'utilisateur de SEDI et votre profil d'initié ». Pour les initiés qui ne sont pas des personnes physiques, sélectionner « Renseignements sur la société initiée » ce qui ouvre la page Web intitulée « Créer un profil d'initié (annexe 55-102A1) – Entrer les renseignements sur la société ».

1. Nom de l'initié

Donner le nom au complet de l'initié en utilisant des majuscules et des minuscules au besoin. Ne pas utiliser d'initiales, de surnoms ni d'abréviations. Dans le cas d'une personne physique, remplir les zones « Nom de famille » et « Prénom(s) (au complet) ». Si l'initié n'est pas une personne physique, remplir la zone « Dénomination sociale de l'initié ».

2. Nom du représentant de l'initié (s'il y a lieu)

Si l'initié n'est pas une personne physique, donner le nom au complet d'une personne physique le représentant au moyen des zones « Nom de famille » et « Prénom(s) (au complet) », en utilisant des majuscules et des minuscules au besoin. Ne pas utiliser d'initiales, de surnoms ni d'abréviations.

3. Adresse de l'initié

Dans le cas d'une personne physique, indiquer l'adresse de la résidence principale de l'initié. Dans les autres cas, donner l'adresse de l'établissement où le représentant de l'initié (indiqué au point 2 ci-dessus) est employé. Dans tous les cas, sélectionner ou indiquer le pays et l'adresse (rue et numéro, etc.), la municipalité, la province, le territoire ou l'État, ainsi que le code postal. Une boîte postale ou adresse d'envoi similaire ne suffit pas.

4. Numéro de téléphone de l'initié

Indiquer un numéro de téléphone de jour de l'initié (dans le cas d'une personne physique) ou du représentant de l'initié (dans les autres cas).

5. Numéro de télécopieur de l'initié (s'il y a lieu)

Le cas échéant, indiquer le numéro de télécopieur de l'initié (si l'initié est une personne physique) ou du représentant de l'initié (si l'initié n'est pas une personne physique).

6. Adresse de courrier électronique de l'initié (s'il y a lieu)

Le cas échéant, indiquer l'adresse de courrier électronique de l'initié (dans le cas d'une personne physique) ou du représentant de l'initié (dans les autres cas).

7. Langue de correspondance (français ou anglais)

L'initié qui est une personne physique domiciliée au Québec peut choisir de recevoir la correspondance de l'autorité en valeurs mobilières du Québec en anglais. En l'absence de choix, ou si l'initié est une personne morale ou une société ayant son siège social au Québec, cette correspondance est en français.

| L'initié domicilié au Manitoba ~~ou en Ontario~~ peut choisir de recevoir la correspondance de l'autorité en valeurs mobilières locale en français. En l'absence de choix, cette correspondance est en anglais.

| L'initié domicilié ~~au Nouveau-Brunswick~~ dans une administration membre de l'ARMC peut choisir de recevoir la correspondance de l'autorité en valeurs mobilières en français ou en anglais.

8. Question et réponse d'identification

Fournir une question confidentielle et une réponse à la question confidentielle pour vérifier l'identité de l'initié ou de son représentant lorsqu'une demande de nouvelle clé d'accès est adressée à l'exploitant de SEDI. Conserver ces données dans un endroit sûr.

9. Ajout du nom d'émetteur(s) assujetti(s)

Ajouter le nom de chaque émetteur assujetti à l'égard duquel l'initié est tenu de déposer une déclaration d'initié en format SEDI en le sélectionnant dans la base de données des émetteurs SEDI prévue à cette fin. Pour effectuer la recherche, utiliser le numéro SEDAR ou le nom (français ou anglais) de l'émetteur assujetti. Veiller à sélectionner l'émetteur assujetti approprié avant de poursuivre. Si vous n'arrivez pas à trouver l'émetteur assujetti dans la base de données, communiquez avec lui ou avec l'exploitant de SEDI pour obtenir de l'aide. Notez que l'émetteur assujetti ne figurera pas dans les résultats de votre recherche s'il n'a pas créé de profil d'émetteur dans SEDAR ni déposé de supplément de profil d'émetteur dans SEDI.

Pour l'initié qui a cessé d'être initié à l'égard d'un émetteur assujetti ajouté précédemment à son profil d'initié, voir la rubrique 12 ci-dessous.

10. Relations de l'initié avec l'émetteur

Pour chaque émetteur assujéti ajouté à la rubrique 9, indiquer toutes les relations de l'initié avec cet émetteur en les sélectionnant dans la liste des types de relations fournie.

11. Date où l'initié est devenu initié ou date du solde d'ouverture

Pour chaque émetteur assujéti ajouté à la rubrique 9 à l'égard duquel l'initié n'a pas déposé de déclaration d'initié depuis qu'il est devenu initié, indiquer la date à laquelle l'initié est devenu initié à l'égard de l'émetteur. Sinon, indiquer une date à laquelle sera établi le solde d'ouverture de tous les titres de cet émetteur assujéti. La date du solde d'ouverture doit être antérieure à celle de toute opération à déclarer dans SEDI à l'égard de cet émetteur assujéti.

12. Date où l'initié a cessé d'être initié

L'initié qui a cessé d'être initié à l'égard d'un émetteur assujéti ajouté précédemment à son profil d'initié doit modifier celui-ci en indiquant la date à laquelle cela s'est produit dans les zones prévues à cette fin sur la page Web intitulée « Modifier un profil d'initié – Modifier des renseignements sur l'émetteur ».

Renseignements facultatifs

Le profil d'initié déposé en format SEDI peut, au choix de l'initié, contenir l'information additionnelle suivante :

13. Autres renseignements sur le responsable

Pour chaque émetteur assujéti ajouté à son profil d'initié, l'initié peut indiquer une autre adresse à laquelle il préfère être joint (comme son adresse d'affaires) ou les coordonnées d'une autre personne physique avec laquelle l'autorité en valeurs mobilières devra communiquer. Pour ajouter ces renseignements, cocher la case appropriée sous la rubrique « Renseignements facultatifs » de la page Web intitulée « Créer un profil d'initié – Entrer les renseignements sur la relation de l'initié avec l'émetteur ».

14. Ajout de porteurs inscrits des titres

L'initié qui est tenu de déposer une déclaration d'initié en ce qui concerne des titres qu'il possède indirectement ou sur lesquels un contrôle est exercé doit indiquer le nom du porteur inscrit des titres au moment du dépôt de la déclaration d'initié. Pour se conformer à son obligation plus aisément, il peut, pour chaque émetteur assujéti ajouté à son profil, ajouter le nom du ou des porteurs inscrits des titres de l'émetteur assujéti qu'il doit fournir dans sa déclaration d'initié.

Pour ajouter le nom de porteurs inscrits des titres de l'émetteur assujéti, cocher la case appropriée sous la rubrique « Renseignements facultatifs » sur la page Web intitulée « Créer un profil d'initié – Entrer les renseignements sur la relation de l'initié avec l'émetteur ». Tout nom ajouté de cette façon au profil d'initié peut être sélectionné lorsque, au moment de l'établissement d'une déclaration d'initié

en format SEDI, des renseignements sur les porteurs inscrits sont demandés. Le nom complet de chaque porteur inscrit doit être donné dans tous les cas.

Les titres détenus en propriété véritable directe par l'intermédiaire d'un prête-nom, comme un courtier ou un dépositaire qui exploite un système de gestion en compte, sont réputés détenus directement.

Modification du profil d'initié pour ajouter un émetteur

L'initié qui a déjà déposé un profil d'initié et qui est tenu de déposer une déclaration d'initié en format SEDI concernant un émetteur assujéti qui ne figure pas encore dans son profil d'initié doit modifier celui-ci pour y ajouter le nom de l'émetteur et indiquer toutes les relations qu'il entretient avec lui, ainsi que la date à laquelle il est devenu initié à l'égard de cet émetteur ou la date de son dernier dépôt en format papier, selon le cas. Fournir l'information prévue aux rubriques 9, 10 et 11, ci-dessus.

Attestation

Avant de déposer son profil d'initié, l'initié ou l'agent de dépôt doit attester que l'information est vraie et complète à tous égards en sélectionnant « Attester » sur la page Web intitulé « Créer un profil d'initié – Attester et déposer un profil d'initié » et en suivant les instructions données à cette fin. L'agent de dépôt donne l'attestation au mieux de sa connaissance, mais l'initié est quand même tenu de s'assurer que l'information déposée par l'agent de dépôt est vraie et complète. Commet une infraction quiconque présente de l'information fausse ou trompeuse à un égard important au moment du dépôt, compte tenu des circonstances dans lesquelles elle est présentée.

Avis – Collecte et utilisation de renseignements personnels

Les renseignements personnels à fournir selon ce formulaire sont recueillis pour le compte des autorités en valeurs mobilières indiquées ci-dessous et utilisés par elles en vue de l'application de certaines dispositions de la législation en valeurs mobilières d'une administration membre de l'ARMC de la Colombie-Britannique de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, des Territoires du Nord-Ouest du Québec, de la du Nouveau Brunswick, de la Nouvelle-Écosse de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador, et du Yukon. Certains de ces renseignements seront rendus publics en vertu de la législation en valeurs mobilières de ces territoires, tandis que d'autres resteront confidentiels et ne seront communiqués à aucune personne ni société, à l'exception des autorités en valeurs mobilières et de leurs représentants autorisés. Les questions au sujet de la collecte et de l'utilisation des renseignements peuvent être adressées à l'autorité en valeurs mobilières du territoire dans lequel ils ont été déposés, aux coordonnées indiquées ci-dessous. Au Québec, on peut aussi s'informer auprès de la Commission d'accès à l'information (1-888-528-7741, site Web : www.cai.gouv.qc.ca).

Alberta Securities Commission
250, 5^e rue Sud-Ouest, bureau 600
Calgary (Alb.) T2P 0R4
À l'attention de : Information Officer
Téléphone : 403-297-6454

Autorité de réglementation des marchés des capitaux
C.P. 10142, Pacific Centre
701, rue Georgia Ouest
Vancouver (C.-B.) V7Y 1L2
~~British Columbia Securities Commission~~
À l'attention de : Supervisor, Insider Reporting
Téléphone : 604-899-6500 ou 800-373-6393
(en Colombie-Britannique)

Commission des valeurs mobilières du Manitoba
400, av. St-Mary, bureau 500
Winnipeg (Man.) R3C 4K5
À l'attention : Director, Legal
Téléphone : 204-945-0605

Securities Commission of Newfoundland
C.P. 8700
2^e étage, West Block
Confederation Building
St. John's (T.-N.-L.) A1B 4J6
À l'attention de : Director of Securities
Téléphone : 709-729-4189

Nova Scotia Securities Commission
Duke Tower
5251, rue Duke, bureau 400
Halifax (N.-É.) B3J 1P3
À l'attention de : FOI Officer
Téléphone : 902-424-7768

Autorité de réglementation des marchés des capitaux
~~Commission des valeurs mobilières de l'Ontario~~
20, rue Queen Ouest, 22^e étage
Toronto (Ont.) M5H 3S8
À l'attention de : FOI Coordinator
Téléphone : 416-593-8314

Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse
C.P. 246, 22^e étage
800, carré Victoria
Montréal (Qc) H4Z 1G3
À l'attention du responsable de l'accès à l'information
Téléphone : 514-940-2150 ou 800-361-5072
(au Québec)

Autorité de réglementation des marchés des capitaux
1919, prom. Saskatchewan, 6^e étage
Regina (Sask.) S4P 4H2
~~Saskatchewan Financial Services Commission~~
À l'attention de : Director
Téléphone : 306-787-5645

Autorité de réglementation des marchés des capitaux~~Commission des services financiers et des services aux consommateurs~~
85, rue Charlotte, bureau 300
Saint John (N.-B.) E2L 2J2
À l'attention de l'agent ou l'agente des services financiers généraux
Téléphone : 506-658-3060 ou 866-933-2222
(au Nouveau-Brunswick)

Surintendant des valeurs mobilières
Ministère de la Justice
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Stuart M. Hodgson Building, 1^{er} étage
5009, 49^e rue
Yellowknife (T. N.-O.) X1A 2L9
À l'attention du surintendant adjoint des valeurs mobilières
Téléphone : 867-920-3318
Télécopieur : 867-873-0243

Gouvernement du Nunavut
Legal Registries Division
C.P. 100, succ. 570
Brown Building, 1^{er} étage
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Personne-ressource : Surintendant des valeurs mobilières
Tél. : 867-975-6590
Télécopieur : 867-975-6595
Courriel : legal.registries@gov.nu.ca

Bureau des valeurs mobilières du Yukon
Gouvernement du Yukon
Law Centre, 3^e étage
2130, av. Second
C.P. 2703
Whitehorse (Yn) Y1A 5H6
À l'attention du surintendant des valeurs mobilières
Téléphone : 867-667-5466
Télécopieur : 867-393-6251

Autorité de réglementation des marchés des capitaux
Superintendent of Securities
~~Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard~~
Shaw Building, 4^e étage
95, rue Rochford
C.P. Box 2000
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8
Tél. : 902-368-4550